JUGEMENT DU CROISEMENT DES DOIGTS, AVANT, PENDANT ET APRÈS LA PRIÈRE

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Prière



Jugement du croisement des doigts, avant, pendant et après la prière
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin
majmou' fatawa wa rassail | Volume 13, Chapitre des choses détestables durant la prière

Question :
Quel est le jugement du croisement des doigts, avant, pendant et après la prière ?

Réponse :

Il n'y a pas de mal à croiser les doigts après la prière. En effet, il a été confirmé que le Prophète (صلى الله عليه وسلم)a croisé ses doigts après la prière.

Quant à le faire avant la prière ou durant celle-ci, alors cela est détestable d'après le hadith rapporté à ce sujet. L'Imam Ahmad, Abou Daoud et At-Tirmidhi ont rapporté que Ka'b Ibn 'Oujra, qu'Allah l'agrée, a dit : « J'ai entendu le Prophète (صلى الله عليه وسلم) dire : « **Si l'un d'entre vous fait ses ablutions puis sort afin d'aller faire la prière, alors qu'il ne croise pas ses mains car il est en prière.** ». ».

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu’Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com